

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 15 mai 2023 à 20h00

Présent(e)s :

Mme	Christine Tomassi, Présidente
Mmes	Véronique Hirsch, Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
MM.	Patrick Amstad, Jérémy Annen, Jean Berthet, Marc Botbol, Fabrice Calame, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Roland Rüttimann, Bertrand de Weck, Roland Rüttimann, conseillers municipaux
M.	Guy Lavorel, Maire
MM.	Marc Truan, Jean-Jacques Ronchietto, Adjoint
M.	Olivier Niederhauser, Secrétaire général
Mme	Nolwenn Bocquet, Secrétaire générale

Absent(e)s :

M.	Alexandre Moraga
----	------------------

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation d'un nouveau Conseiller Municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2023
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communication des Président-e-s de commissions
5. Communications de la Mairie
6. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024
7. Approbation des comptes 2022 :
 - 7.1. Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 8 mai 2023
 - 7.2. Rapport d'audit de la fiduciaire
 - 7.3. Délibération D265 : Approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité
8. Approbation des crédits d'engagement complémentaires :

- 8.1. Délibération D266 : Vote de crédits d'engagements complémentaires pour la mise à jour et la finalisation du Plan Directeur communal et l'étude de la stratégie de densification en zone 5
- 8.2. Délibération D267 : Vote d'un crédit d'engagement complémentaire pour l'étude des espaces publics au centre du village
- 8.3. Délibération D268 : Vote d'un crédit d'engagement complémentaire pour l'étude de faisabilité de la transformation et agrandissement de l'école
9. Proposition de motion du groupe des verts : « Mobilité : soutien à la transition climatique & lutte contre la vie chère »
10. Propositions individuelles et questions

Mme Christine Tomassi ci-après « Mme la Présidente » ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle excuse M. Alexandre Moraga et propose de laisser le nouveau Conseiller municipal prêter serment avant de procéder à la lecture de l'ordre du jour.

1. Assermentation d'un nouveau Conseiller municipal

Mme la Présidente donne lecture de l'arrêté du Conseil d'État permettant d'accueillir M. Vidon :

Le Conseil d'État, le 26 avril 2023 adresse l'arrêté suivant :

Vu l'art.140 al. 2 de la Constitution de République et Canton de Genève du 14 octobre 2012,

Vu les articles 164, 166 et 180 de la Loi sur l'exercice des droits publics du 15 octobre 1982,

Vu la démission de M. Jean-Jacques Ronchietto, Conseiller municipal dans la Commune de Troinex

Attendu que la majorité des signataires de la liste Hors parti présenté, dans le délai prescrit, une liste portant le nom de M. Raphaël Vidon

Le Conseil d'État arrête

M. Raphaël Vidon, né en 1997, Vaudois, domicilié Chemin de Saussac 5, 1256, Troinex déclaré élu sans scrutin à la fonction de Conseiller municipal de la Commune de Troinex.

Mme la Présidente précise que la loi permet un recours sous 6 jours. Il n'y a pas eu de recours contre cette décision. Elle propose de passer à la prestation de serment et invite les personnes assistant à la séance à se lever.

M. Vidon est un enfant de Troinex et a fait toute sa scolarité dans le Canton. Il est, à ce jour, étudiant. Mme la Présidente fait la lecture de l'assermentation et invite M. Vidon à répondre « je le jure » ou « je le promets » selon ses préférences :

Je jure ou je promets d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet de divulguer.

M. Vidon lève la main droite et le promet. Mme la Présidente remercie M. Vidon et lui souhaite la bienvenue.

M. Vidon remercie le Conseil municipal pour le travail fourni et espère pouvoir rendre, un tant soit peu, ce que la Commune lui a apporté jusqu'ici. Il remercie les Conseillers et Conseillères municipaux de l'accueillir parmi eux.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2023

Le procès-verbal a été reçu tardivement par la Mairie et il sera donc approuvé lors du prochain Conseil Municipal, le 19 juin 2023.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme la Présidente a reçu de la part du Conseil des Anciens, un message dont elle donne lecture :

Chère Madame,

Nous avons le plaisir de vous remettre une proposition du groupe environnement 2030 du Conseil des Anciens de Troinex. Composés de Mmes Azconegui, Sakran, Pugin et MM Aldi, Hawthorne, Jordi, Müller, Pittet et M. Olivier Siegrist comme responsable, ce groupe réfléchi sur différentes problématiques liées à l'environnement et la mobilité douce dans notre commune. Ces recommandations ont été présentées lors de la dernière plénière et les membres du Conseil ont souhaité qu'elles vous soient adressées en espérant qu'elle trouve un écho attentif et favorable de votre part et des membres du Conseil municipal. Nous vous remercions, par avance, pour l'attention que vous porterez à ce document ainsi que de sa diffusion et vous adressons, Madame la Présidente, nos meilleures salutations.

Mme la Présidente propose de faire suivre ce courriel et son contenu aux membres du Conseil municipal afin que les commissions puissent s'en saisir.

4. Communication des Président-e-s de commissions

Communications de M. Botbol

La commission d'urbanisme s'est réunie le 26 avril afin de se prononcer sur deux points : le déclassement de la parcelle Moillebin à des fins d'utilités publiques et le choix de l'emplacement du pavillon scolaire provisoire.

Le premier point devrait figurer à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal. M. Botbol ne s'attarde donc pas sur ce point.

Concernant l'emplacement du pavillon scolaire provisoire, M. Botbol rappelle que les commissaires devaient opter pour l'emplacement le plus favorable proposé par le bureau d'architectes mandatés. 5 – 6 possibilités ont été proposées dans la commune. Après avoir étudié les avantages et inconvénients de chacun des sites, la commission a donné un préavis favorable à l'unanimité pour le choix du terrain de basket situé à côté de l'école là où jadis la Commune avait déjà installé des pavillons scolaires provisoires. La suite des opérations consistera en l'organisation d'un concours pour un projet d'études architecturales puis suivra, la dépose d'une demande d'autorisation de construire, l'obtention d'un crédit d'étude et la réalisation validée par la Commune.

5. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire

Dernier Conseil municipal de M. Olivier Niederhauser

M. Lavorel est chargé d'annoncer que la séance du jour est la dernière du Conseil municipal dans sa fonction de Secrétaire général après plus de 35 ans de service dévoué.

Au cours de toutes ces années, M. Niederhauser a travaillé sans relâche pour garantir le bon fonctionnement de l'administration communale. Son expertise, ses connaissances et son dévouement ont été des atouts inestimables pour tous. Il a été un pilier de l'équipe, guidant les débats et les décisions avec sagesse et discernement.

C'est avec beaucoup d'émotion mais également avec une grande attitude que M. Lavorel invite à dire au revoir à M. Niederhauser. De l'admiration et de la reconnaissance pour le travail accompli lui sont exprimées.

Afin de célébrer les années de service exemplaires, une fête est organisée en l'honneur de son départ le 30 mai prochain. M. Lavorel invite tout le monde à se joindre afin de lui rendre hommage.

Dans l'intervalle, M. Lavorel invite le Conseil municipal à se joindre à lui pour remercier M. Niederhauser pour toutes les années de travail acharné qu'il a consacrées à l'organisation et lui souhaiter une retraite heureuse et épanouissante remplie de paix et de joie.

Reprise du Restaurant scolaire les P'tits Loups

A la fin de l'année scolaire en cours, la gestion du restaurant scolaire sera reprise par la Mairie pour des raisons organisationnelles et logistiques.

Cela signifie que l'association « Les P'tits Loups » qui a géré le restaurant scolaire avec passion et dévouement depuis sa fondation le 1^{er} septembre 1987 cessera ses activités et sera dissoute le 31 août 2023.

L'association « Les P'tits Loups » était une association sans but lucratif qui a travaillé avec fierté pour servir des repas savoureux et équilibrés à de nombreuses générations d'enfants de Troinex. La Commune est reconnaissante envers les membres de l'association qui ont contribué à faire de cette activité, une réussite.

M. Lavorel tient à exprimer sa reconnaissance envers tous les membres de l'association pour leur travail remarquable et leur dévouement. Leur contribution a eu un impact positif sur le bien-être des écoliers.

Décès de Maryse Heiss

M. Lavorel souhaite rendre hommage à Marlyse Heiss, anciennement Conseillère municipale décédée dimanche 30 avril 2023. Marlyse Heiss a été membre du Conseil municipal de Troinex pendant 19 ans de 1983 à 1999.

Au nom de tous les membres du Conseil, M. Lavorel tient à exprimer ses sincères condoléances à la famille et aux proches de Mme Heiss. La Mairie est reconnaissante pour son dévouement envers Troinex.

Le Conseil municipal se souviendra de Marlyse Heiss comme d'une personne engagée, active, généreuse et passionnée et sa présence sera regrettée.

Le Conseil municipal est solidaire de la famille et des amis de Marlyse Heiss en ces temps difficiles et il gardera Mme Heiss dans ses pensées.

Jeunesse de Troinex

M. Lavorel est heureux d'annoncer la création d'une association de jeunesse à Troinex. Cette initiative a été prise pour offrir aux jeunes de la commune un espace de rencontre et d'échanges ainsi que de proposer des activités ludiques et sportives.

Les membres auront la possibilité de participer à des sorties culturelles, des événements sportifs et des projets communautaires.

Le Conseil administratif est convaincu que la jeunesse de Troinex contribuera à renforcer les liens entre les jeunes de la Commune.

M. Lavorel tient à remercier tous les membres de l'association pour la création de cette jeunesse et encourage tous les jeunes de Troinex à rejoindre cette nouvelle association et à participer activement aux activités et événements.

Communications de M. Mars Truan. Adjoint

Communication de presse de l'ACG : Les communes genevoises concrétisent la réforme de la TPC (Taxe Professionnelle Communale) du 26 avril 2023

L'Association des Communes Genevoises réunie en Assemblée Générale extraordinaire le 26 avril dernier a adopté un contreprojet à l'initiative populaire en 183 pour l'abolition de cette taxe. Pour rappel, cette initiative, déposée en 2021, demandait la suppression de la TPC payée par les entreprises. Elle est calculée sur la base du nombre d'employés, des mètres carrés occupés et du chiffre d'affaires (à contrario de l'impôt sur le revenu qui est habituellement calculé sur le bénéfice). Les communes se sont fermement opposées à l'initiative dès lors qu'elle entraînait des pertes financières de près de 200 millions de francs par année avec des conséquences sur les prestations qu'elles délivrent.

Il aura fallu de nombreuses séances de la commission des finances de l'ACG, d'un travail important de la part de l'Administration de l'ACG et de multiples rencontres avec la Commission fiscale du Grand Conseil ainsi qu'avec le département des finances pour finalement approuver un texte qui convienne à toutes les parties.

Le contreprojet prévoit de prélever CHF 0,285 additionnels complémentaires sur l'impôt sur le bénéfice des personnes morales portant ainsi le taux d'imposition en dessous de 15%. Ce prélèvement, effectué de manière uniforme dans toutes les communes par l'administration fiscale cantonale, alimentera un fonds de compensation en faveur des communes, préservant ainsi la délivrance des prestations à la population, tout en simplifiant les démarches administratives pour les entreprises.

Les communes ont déterminé les modalités techniques de distribution de ce fonds en convenant d'une clé de répartition annuelle basée (comme la TPC) sur le nombre de places de travail dans les différents secteurs d'activités et en intégrant un mécanisme supplémentaire permettant aux communes les plus impactées par la réforme de s'adapter progressivement sur une période de 10 ans à cette nouvelle réalité.

Comme diffusé dans la presse, le Grand Conseil a adopté le contreprojet dans sa séance du 11 mai 2023. Les communes comptent dès lors sur le retrait de l'initiative par ses auteurs pour permettre une entrée en vigueur de la loi en 2024.

Communications de M. Jean-Jacques Ronchietto, Adjoint

Canicule

À l'avenir, les vagues de chaleur seront non seulement plus fréquentes et plus intenses mais aussi plus longues. Le rôle du Canton et des communes est de piloter et de coordonner le dispositif canicule. Dans le dispositif cantonal de lutte contre les effets de la canicule, l'échelon communal est le niveau le plus opérationnel, même s'il n'existe aucune contrainte légale liée à la mise en œuvre d'un plan canicule, la protection de ses résidents les plus vulnérables (75 ans et plus) reste au cœur de sa mission. Pour cela, et afin d'organiser au mieux la réponse face aux vagues de chaleur. Il est fortement souhaitable que les communes puissent assurer, a minima, les priorités suivantes :

- Identification des personnes les plus vulnérables qui seront à contacter prioritairement
- Hiérarchisation des tâches afin de dégager des ressources internes lorsque cela sera nécessaire pour assurer le contact avec les personnes vulnérables
- Information à la population (journal communal -affichage – site internet

S'agissant des niveaux d'alertes et de leur activation, cela repose en premier lieu sur les paramètres météorologiques. Ils correspondent aux chiffres de 0 à 4 soit :

- Niveau 0 – Préparation (période annuelle hors veille) = Mise à jour des dispositifs, procédures et documents
- Niveau 1 – Veille, du 15 juin au 31 août (température de saison) = Diffusion d'informations et suivi de la situation

- Niveau 2 – Mise en garde (soit au moins 3 jours consécutifs à 25^o de moyenne ou plus) = Préparation de l'activation des dispositifs, communication régulière, informations ciblées à la population vulnérable.
- Niveau 3 – Alerte canicule (soit au moins 5 jours consécutifs à 25^o de moyenne ou plus ou 3 jours consécutifs à 27^o de moyenne ou plus) = Activation de la cellule canicule, activation des plans institutionnels et communaux, augmentation de l'information.

Cette année, un niveau 4 a été ajouté à la liste d'alerte qui correspond à une crise de canicule soit au moins 10 jours consécutifs de fortes chaleurs = Intensification de toutes les mesures.

A cet effet, un appel aux bénévoles est lancé pour aider à gérer la canicule en cas de niveau 4. Dans ce cadre, l'IMAD propose une formation de trois heures destinées aux bénévoles. Les objectifs de la formation sont :

- Présenter et expliquer les niveaux d'alertes et les actions liées au plan canicule de la Direction Générale de la Santé, Service de la médecin cantonale
- Mettre en place et renforcer les bonnes pratiques en période de canicule
- Détecter les signes d'alerte lors des déclenchements du dispositif cantonal canicule par téléphone ou lors d'une visite
- Transmettre de manière adéquate les alertes auprès du personnel soignant

Les modalités sont les suivantes :

- Information théorique sur la canicule et mesures préventives à adopter
- Présentation des supports de communication, questionnaire des appels téléphoniques
- Recommandations pour les interactions avec les personnes à risques

La formation est prévue le 6 ou 7 juin prochain. Toute personne intéressée à participer à la formation et à se porter bénévole est invitée à contacter directement Mme Stéphanie Metzger, coordinatrice sociale, pour s'inscrire. Le Conseil administratif remercie d'avance pour l'implication et la contribution à la sécurité et au bien-être des aînés de la commune lors de ces difficiles périodes de canicule.

Retour sur les dernières manifestations

Repas des aînés du mercredi 26 mai

53 aînés ont participé à ce moment toujours très attendu qui permet de tisser du lien. M. Maurice Fabbri a cuisiné un menu fort apprécié de toutes et tous. 6 jeunes du Cycle de Drize se sont occupés du service et du lavage de la vaisselle. M. le Maire en a profité pour rappeler qu'une jolie sortie était prévue le 16 juin à la chocolaterie Camille Bloch à Courtelary (Jura Bernois) et qu'un piano sera installé à disposition de chacune et chacun dès le 8 juin sur la place de la Mairie. Mme Stéphanie Metzger a ajouté qu'un thé dansant intergénérationnel est agendé au samedi 3 juin de 15h à 18h à la salle des fêtes.

Apéritif de printemps

100 à 130 personnes ont été accueillies à la magnifique Ferme de Marsillon. L'accueil sympathique de la famille Pictet a contribué à la bonne ambiance. Le buffet achalandé par les habitants eux-mêmes sans compter la généreuse participation de M. Maurice Fabbri et de la famille Bidaux avec des plats « traiteurs » chauds qui n'étaient pas prévus. La pluie, qui a fait son apparition vers 21h, a invité à faire partir les derniers participants.

Promotions citoyennes

Le jeudi 11 mai au Grand-Donzel ont eu lieu les promotions citoyennes qui étaient, pour la première fois, organisées en commun avec la commune de Veyrier. 7 jeunes de Troinex sur les 39 invités et 22 jeunes sur les 148 invités ont répondu présents à cette soirée. Il s'agit d'une belle collaboration pour cette première édition intercommunale.

Après une partie officielle et des discours de Mme Aline Tagliabue (Conseillère administrative de Veyrier) et de M. Marc Truan (Adjoint à Troinex), une partie récréative sur le thème du football pour tous a été organisée. Il s'agit d'un beau succès et le Conseil administratif de Troinex remercie vivement les organisateurs.

La Mairie regrette le manque d'intérêt de certains jeunes à participer à cet événement et envisage de réfléchir à un moyen d'encourager et inciter les jeunes pour la prochaine promotion citoyenne en 2024.

Manifestations à venir

- Samedi 3 juin : Thé dansant
- Dimanche 4 juin : Brunch culturel durant l'exposition de Mme Elsa Barbieri
- Du 8 au 25 juin : Tous les jours de 09 à 21h : Piano égaré – piano en libre-service installé sur la place de la mairie
- Mardi 13 juin : Accueil des nouveaux habitants du Parc des Crêts
- Vendredi 16 juin : Sortie des Aînés
- Vendredi 23 juin : Inauguration de la crèche et du restaurant

Questions

M. De Weck juge que l'annonce de la création de l'association de jeunesse est une nouvelle tout à fait intéressante. Il souhaiterait savoir qui sont les membres qui composent le comité et sont à l'origine du projet. M. Lavorel répond que M. Grégoire Odier est directement concerné et pourra donner les détails.

M. Odier précise qu'il y a actuellement 4 membres au comité, M. Vidon, M. Duchoux, M. Aellen et lui-même.

M. De Weck demande à M. Ronchietto si des mesures concrètes sont déjà prévues pour le plan canicule, soit au niveau de la Commune elle-même, soit en collaboration avec d'autres communes. Il a pris connaissance, notamment, du fait que certaines communes avaient d'ores et déjà annoncé des gratuités de piscine ou de lieux frais.

M. Ronchietto explique que la Mairie se base sur un fascicule diffusé par la Direction Générale de la Santé. Des recommandations sont établies en fonction des différents degrés et des mesures qui y sont associées.

A ce propos, M. De Weck souhaite savoir s'il est imaginable de mettre en place un service de minibus afin d'amener les personnes vulnérables au cinéma ou à la piscine de Carouge ou de Veyrier où il fait frais. Il demande également si la salle Communale peut-être rafraîchie en cas de nécessité.

M. Ronchietto précise que les modalités des mesures ne sont pas encore établies. Carouge a mis en place des espaces réfrigérés pour les aînés. Il est envisageable de collaborer avec cette commune si besoin. Quant à la salle communale de Troinex, elle n'est malheureusement pas climatisée. Là encore, il est possible de profiter de l'expérience de Carouge en la matière puisqu'ils disposent d'une installation spécifique.

Mme Latour ajoute que la Ville de Genève vient d'annoncer une offre pour des entrées de piscines à destination des personnes âgées de plus de 75 ans dès cet été.

À propos de la dissolution de l'association du restaurant scolaire, M. Calame souhaite souligner et saluer le grand travail accompli par les membres de l'association particulièrement dans le cadre d'une évolution positive du nombre d'enfants y participant. Il aimerait avoir des détails sur l'organisation du restaurant ainsi que sur le statut des employés. Il s'agit de savoir si ces derniers deviendront des employés municipaux intégrés à un service de la Commune. M. Calame demande également quel est le mode d'organisation et de fonctionnement choisi par la Mairie.

M. Lavorel confirme qu'il s'agit d'une reprise de l'équipe. Il rappelle que la Commune rémunérait déjà ces employés par le biais de l'association mais que, à la suite de ce changement, les employés seront directement rémunérés par Troinex. Le fonctionnement sera maintenu au maximum. Les salaires ainsi que les décomptes de la prestation sont un enjeu puisque cela était pris en charge par le GIAP (Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire).

Mme Bocquet complète en précisant que la facturation est un service compris par le GIAP. La Mairie s'est donc rapprochée de l'institution afin de définir les modalités.

M. Calame demande que la commission sociale soit tenue au courant de l'évolution de ce dossier et que les commissaires soient impliqués dans la discussion quant au fonctionnement du restaurant scolaire.

M. Lavorel confirme.

6. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1er juin 2023 au 31 mai 2024

Mme la Présidente propose d'élire les nouveaux membres du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024, Le bureau se compose de la présidence, de la vice-présidence et de trois membres. Un représentant par groupe est nommé autour de la table. Mme la Présidente propose un vote par acclamation et si besoin une élection sera effectuée.

Sont donc nommés par acclamation :

- M. Annen à la Présidence
- M. Rüttimann à la Vice-présidence
- Mme Latour, MM Moraga et Berthet en tant que membres.

7. Approbation des comptes 2022 :

7.1. Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 8 mai 2023

Mme Manzin donne lecture du rapport de la commission :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de sa séance du 8 mai 2023, la commission des finances s'est réunie afin d'examiner les comptes 2022 de la commune de Troinex.

Nous nous sommes d'abord penchés en détail sur le compte de résultats et la liste des subventions versées. Les questions n'ont pas été très nombreuses et les réponses de la Mairie ont été claires et satisfaisantes. Nous avons notamment parlé des sujets suivants :

Réévaluation des immobilisations du PF : les immobilisations corporelles du PF doivent être réévaluées tous les 5 ans. La réévaluation 2022 présente une plus-value nette de CHF 1'444'067. Sans cette plus-value le résultat net n'aurait été que de CHF 379'916.

Recettes fiscales : elles ont été ré-estimées à la hausse selon les recettes effectives de 2021, et sont supérieures aux prévisions budgétaires pour un montant de CHF 837'693.

Charges de fonctionnement : les charges enregistrées présentent un écart de CHF 583'330 par rapport aux charges budgétées. Cet écart provient notamment de divers crédits et dépassements budgétaires votés en cours d'année, de l'augmentation des provisions fiscales, ainsi que de l'augmentation des frais de rénovations des appartements locatifs.

Nous avons ensuite examiné le bilan. Les principaux commentaires ont portés sur le reliquat de la participation aux charges de la Chaumière, et sur la provision de 30% des créances fiscales. Il s'agit d'une provision prudente destinée à couvrir un risque de pertes sur créances.

Concernant le compte des investissements, les investissements nets ont été de CHF 4'844'120.20. Ils concernent principalement la construction de la crèche, l'aménagement des routes, l'aménagement du territoire et la contribution au FIDU.

*Nous avons ensuite passé en revue les **dépassements budgétaires** pour un montant total de CHF 637'759.63. Ceux-ci ont été **acceptés à l'unanimité**.*

Au terme de ces discussions, le président de la commission a mis au vote les comptes 2022 bouclés de la manière suivante :

Compte de résultats

Revenus : CHF 13'107'536.22

Charges : CHF 11'283'553.53

Excédent : CHF 1'823'982.69

Compte d'investissements

Dépenses : CHF 4'927'849.25

Recettes : CHF 83'729.05

Investissements nets : CHF 4'844'120.20

Bilan au 31.12.2022 : CHF 106'453'289.46

Les comptes de l'exercice 2022 ont été approuvés à l'unanimité par les commissaires qui vous recommandent, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, de faire de même.

Nous avons voté ensuite, également à l'unanimité, des crédits d'investissement supplémentaires pour un montant total de CHF 201'952.18 concernant les sujets suivants :

- Mise à jour et finalisation du PDcom et étude de la stratégie de densification de la zone 5 : CHF 143'000.00 + CHF 15'290.05
- L'étude des espaces publics du centre du village : CHF 30'848.90
- L'étude de faisabilité pour la transformation et l'agrandissement de l'école : CHF 12'813.23

Ces crédits d'investissement supplémentaires font l'objet des 3 délibérations qui vous sont présentées ce soir et la commission des finances vous recommande de les accepter.

7.2. Rapport d'audit de la fiduciaire

La Présidente souhaite présenter brièvement la lettre de la fiduciaire qui a audité les comptes de la Commune. Elle lit les paragraphes essentiels de la lettre :

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joint de la Commune de Troinex comprenant : le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que les annexes y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Ce sont ces mêmes documents qui ont été examinés par la commission des finances.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés et nous permettent de fonder notre opinion.

Dans sa lettre, la fiduciaire rappelle son indépendance, leur système de contrôle interne et recommande d'approuver les comptes annuels sans réserve.

Considérant ces éléments, Mme la Présidente propose d'ouvrir les débats sur les comptes 2022. Puis en l'absence de remarques, elle passe au point suivant de l'ordre du jour.

7.3. Délibération D265 : Approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité

Mme la Présidente, en l'absence de remarques, propose de passer au vote de la délibération dont elle fait la lecture :

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil Municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2022 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission des finances et de la sécurité du 8 mai 2023,

vu les articles 30, al. 1, lettres d) et f) et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL Décide à 14 voix pour et une abstention

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant de CHF 11'283'553.53 aux charges et de CHF 13'107'536.22 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'823'982.69. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de + CHF 1'823'982.69 et résultat extraordinaire de 0.
3. D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de CHF 4'927'849.25 aux dépenses et de CHF 83'729.05 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 4'844'120.20.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2022, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 106'453'289.46.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de CHF 637'759.63, dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

8. Approbation des crédits d'engagement complémentaires :

8.1. Délibération D266 : Vote de crédits d'engagements complémentaires pour la mise à jour et la finalisation du Plan Directeur communal et l'étude de la stratégie de densification en zone 5

Mme la Présidente en l'absence de remarques propose de directement passer au vote de la délibération dont elle fait la lecture :

vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le crédit d'engagement de CHF 125'000.- voté par le Conseil municipal le 12 juin 2017 destiné à financer le coût de l'étude pour la mise à jour et la finalisation du Plan directeur communal (PDCom) et le montant total de la dépense estimé à CHF 268'000 (dont CHF 225'000 au 31.12.2022), laissant apparaître un dépassement de CHF 143'000, justifié par des prestations complémentaires, l'élaboration d'un film de présentation du PDCom ainsi que l'organisation d'une démarche participative,

vu le crédit d'engagement de CHF 50'000.- voté par le Conseil municipal le 17 juin 2019 destiné à financer le coût de l'étude d'une stratégie de densification de la zone 5 et le montant total de la dépense de CHF 65'290.05 au 31.12.2022, laissant apparaître un dépassement de CHF 15'290.05, justifié par des prestations complémentaires,

vu le rapport de la commission des finances du 8 mai 2023, sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL Décide à 14 voix pour une abstention

1. D'ouvrir des crédits d'engagement complémentaires respectivement de CHF 143'000 et de CHF 15'290,05 destinés à couvrir les dépenses supplémentaires pour l'étude de la mise à jour et la finalisation du PDCom et pour l'étude d'une stratégie de densification de la zone 5
2. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités d'amortissement fixées pour les crédits initiaux.
3. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 43'000.- destiné à couvrir la charge d'amortissement supplémentaire pour l'étude de la mise à jour et de la finalisation du PDCom et de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 sous la rubrique 79.33.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

8.2. Délibération D267 : Vote d'un crédit d'engagement complémentaire pour l'étude des espaces publics au centre du village

Mme la Présidente en l'absence de remarques propose de directement passer au vote de la délibération dont elle fait la lecture.

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le crédit d'engagement de CHF 160'000.- voté par le Conseil municipal le 12 avril 2021 destiné à financer l'étude des espaces publics du centre du village (avant-projet),

vu le coût final de cette étude qui s'élève à CHF 190'848.90, laissant apparaître un dépassement de CHF 30'848.90 justifié par des prestations complémentaires,

vu le rapport de la commission des finances du 8 mai 2023, sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide à 14 voix pour et une abstention

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 30'848.90 destiné à couvrir le coût supplémentaire.
2. D'amortir la dépense nette totale de l'étude, soit CHF 190'848.90 au moyen de cinq annuités dès 2023.
3. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 38'170.- destiné à couvrir la charge d'amortissement et de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 sous la rubrique 79.33.

4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

8.3. Délibération D268 : Vote d'un crédit d'engagement complémentaire pour l'étude de faisabilités de la transformation et agrandissement de l'école

Mme la Présidente en l'absence de remarques propose de directement passer au vote de la délibération dont elle fait la lecture.

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le crédit d'engagement de CHF 165'000.- voté par le Conseil municipal le 7 février 2022 destiné à financer une étude de faisabilité pour la transformation et l'agrandissement de l'école,

vu le coût final de cette étude qui s'élève à CHF 177'813.23, laissant apparaître un dépassement de CHF 12'813.23 justifié par des prestations complémentaires,

vu le rapport de la commission des finances du 8 mai 2023, sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL Décide à 14 voix pour et une abstention

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 12'813.23 destiné à couvrir le coût supplémentaire.
2. D'amortir le crédit complémentaire selon les modalités d'amortissement fixées pour le crédit initial.

9. Proposition de motion du groupe des verts : « Mobilité : soutien à la transition climatique & lutte contre la vie chère »

Mme la Présidente propose de procéder en commençant par la lecture de la motion, les Conseillers et Conseillères municipaux seront invités à voter sur une entrée en matière puis sur la motion elle-même. Elle donne lecture de la motion telle qu'elle a été soumise :

Considérant :

- *La situation financièrement saine de la commune ;*
- *L'excédent aux comptes de 380'000 francs réalisé par la commune en 2022 ;*
- *La forte inflation subie actuellement par Genève et la Suisse, notamment en lien avec la situation géopolitique actuelle ;*
- *Les hausses générales de prix qui impactent négativement le pouvoir d'achat, en particulier celui des familles et des ménages modestes ;*
- *La baisse lente, mais continue du pouvoir d'achat de la classe moyenne au cours des dernières années ;*
- *La volonté du Conseil municipal d'apporter un soutien aux personnes faisant le choix des transports publics pour leurs déplacements quotidiens ;*
- *L'urgence climatique alertée par le GIEC ;*
- *Le plan climat décrété par le Canton de Genève ;*
- *Le fait que les habitudes de mobilité se construisent dès l'enfance, essentiellement avant l'âge de vingt-cinq ans, et restent prégnantes tout au long de la vie ;*

Sur proposition des Vert-e-s de Troinex

Le Conseil municipal de Troinex demande à la Mairie :

1. De proposer à tous les habitants de la commune un abonnement UNIRESO annuel avec une subvention de 200 francs ;
2. D'offrir une subvention équivalente aux personnes citées ci-dessus qui préféreraient opter pour un abonnement général CFF (qui inclut UNIRESO) ;
3. De réduire le coût de la carte journalière « Commune » de 42 francs à 35 francs ;
4. D'offrir à chaque enfant habitant de Troinex la Carte Junior pour son 6^{ème} anniversaire ;
5. De mettre en vigueur ces mesures dès le 1er juin 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024 ;
6. De dresser un bilan à l'automne 2024 afin de statuer sur la poursuite de ces subventions à la mobilité ;
7. D'accompagner ces actions par une campagne d'information active de la commune auprès de ses habitants.

Mme la Présidente propose de passer au vote d'entrée en matière. M. De Weck suggère d'ouvrir d'abord le débat. Mme la Présidente passe donc la parole à M. De Weck.

M. De Weck souhaite faire quelques remarques préliminaires afin d'introduire la motion. Il y a plusieurs urgences en ces temps troublés. Il en retient deux : l'urgence climatique et l'inflation, c'est-à-dire la hausse des prix des biens et des services. La première est annoncée depuis longtemps par les scientifiques du monde entier, réunis sous l'égide du GIEC (le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). La seconde a surpris, il y a un an avec le début de la guerre en Ukraine. La motion présentée par le Groupe des Verts vise à apporter une modeste contribution, à l'échelle de la commune. Les quatre mesures proposées sont simples. Elles s'adressent à l'ensemble de la population troinésienne. Elles sont une incitation à prendre de nouvelles habitudes pour émettre moins de CO2 dans l'atmosphère. Elles allègent le budget « mobilité » des ménages, en particulier celui des familles et des ménages modestes et sont applicables de suite. Le Groupe des Verts a chiffré le coût de la motion qu'il estime dans une fourchette de CHF 110 000.- et CHF 130 000.-. Ce montant est supportable pour les finances communales, en particulier au regard du boni réel de 380'000 francs réalisé aux comptes 2022 que le Conseil vient d'adopter. Une évaluation de la politique publique est prévue à l'automne 2024.

A l'intervention de M. De Weck, Mme Latour aimerait ajouter que les personnes âgées sont celles qui ont le plus recours à la voiture individuelle. Ce qui peut se comprendre. Elle souhaite les aider également, particulièrement dans une perspective incitative, à avoir recours aux transports publics. Les jeunes sont acquis à la cause mais la situation diffère pour les personnes plus âgées.

M. Botbol estime que la motion est tout à fait louable et il y apporte son soutien. Néanmoins, s'il s'agit d'une motion pour la lutte contre la vie chère, il souhaite savoir pourquoi seuls ceux qui prennent les transports publics seraient favorisés. Des citoyens contribuent à la transition climatique en posant des panneaux photovoltaïques ou des pompes à chaleur chez eux. Ces individus pourraient également être aidés. M. Botbol pense que cette motion doit être renvoyée en commission afin d'en débattre les modalités. Il n'est pas possible de décider tout de suite.

Mme Reymond-Dorsay estime également que la motion doit être renvoyée en commission.

M. De Weck, à l'intervention de Mme Latour, répond que le point 7 de la motion fait justement l'objet d'une campagne de sensibilisation et d'information active de la Commune auprès des habitants incluant, notamment, les personnes âgées. Toutes les catégories sociales et professionnelles devront être touchées par une campagne d'information active. La meilleure des mesures demeure inefficace si une communication adéquate n'est pas effectuée.

M. De Weck va dans le sens de M. Botbol, il y a une diversité de domaines où il est possible d'offrir du soutien à la population. En l'état, le Groupe des Verts a choisi de se concentrer sur la question de la transition climatique et sur la problématique de la vie chère, notamment parce que des hausses de tarifs et transports collectifs ont été annoncées. M. De Weck se dit ouvert à l'idée de cibler d'autres domaines et invite les Conseillers et Conseillères municipaux à débattre sur la question.

M. Berthet rappelle à M. Botbol qu'il existe déjà des subventions conséquentes pour aider les Troinésiens à lutter contre le réchauffement climatique dans les domaines évoqués par ce dernier. M. Berthet juge la motion d'autant plus pertinente que le bus 49 va entrer prochainement en fonction et que près de 1000 personnes vont s'installer dans la commune ces prochains mois au Parc des Crêts. Il serait bénéfique que les nouveaux arrivants acquièrent de bonnes habitudes en matière de mobilité. La motion est incitative et tout à fait supportable sur le plus du budget de la Commune. La motion peut partir en commission afin d'être discutée durant de nombreuses séances mais il n'en voit pas l'intérêt. Il propose un vote sur siège.

M. De Weck entend bien que deux groupes veulent repousser la motion en commission. L'issue du vote de renvoi en commission étant prévisible, il demande que les travaux de la commission se fassent de manière accélérée de telle sorte que ces mesures, si elles sont acceptées, ne démarrent pas qu'en octobre. En effet, ces mesures prennent leur essor durant l'été et avec les vacances scolaires et pourraient être utiles au plus grand nombre à ce moment-là. Le Groupe des Verts accepte le renvoi en commission avec la demande de travaux accélérés et approfondis.

M. Annen souligne que l'utilisation d'un boni éventuel qui a été réalisé par la Commune l'année précédente est hors de propos puisqu'il s'agit d'un dépassement budgétaire sur l'exercice 2023. Des charges supplémentaires s'ajouteront ces prochaines années.

Mme la Présidente propose de clore le débat. M. De Weck suggère de voter d'abord une entrée en matière puis un vote sur un renvoi éventuel en commission. Mme la Présidente souligne que le règlement ne fait état d'aucune disposition à ce propos. À ce jour, la pratique est de voter directement pour un renvoi en commission. M. De Weck et Mme Schneider-Bidaux estiment que cette façon de procéder pose problème puisqu'avec cette méthode, il n'est pas possible d'approuver directement cette motion sans le renvoi en commission. Mme la Présidente entend mais souligne, à nouveau, que le règlement ne recommande pas de proposer de cette manière. Elle souhaite voter comme l'exige la pratique. Le Conseil Municipal vote donc d'abord pour un renvoi en commission et si cela est refusé, un second vote d'entrée en matière sera proposé.

Par 9 voix pour et 5 abstentions, la motion est renvoyée en commission sociale.

Mme Hirsch demande que la motion soit attribuée à la commission sociale. Il n'y a pas d'opposition et la motion est ajoutée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Truan souhaite rappeler que le résultat positif à hauteur de CHF 375 000 environ est obtenu grâce à une augmentation des revenus fiscaux par rapport au budget, d'une part mais aussi grâce à un rétroactif d'impôt lié datant de 2021. Sans ces éléments, l'exercice 2022 aurait été négatif. Il invite les commissaires à garder cela en tête lors des débats en commission.

M. De Weck entend les propos de M. Truan sur la technique comptable mais estime qu'il s'agit de volontés politiques à établir.

10. Propositions individuelles et questions

Mme Latour souhaite aborder un des points évoqués lors du dernier Conseil municipal concernant le parc à côté de la Chaumière. Elle estime qu'aucune solution n'avait été retenue. Maintenant que le plan de stationnement a été communiqué, elle propose d'inviter le personnel de la Chaumière à se parquer sous l'école au lieu du parc. Des places pourraient être mises à disposition pour eux afin qu'ils puissent libérer ce parc et laisser la population en profiter. Il s'agirait d'une solution temporaire de permettre au personnel de se parquer gratuitement sous l'école.

À l'intervention de Mme Latour, M. Truan répond qu'un courrier a été signé ce matin à destination de la Chaumière les priant d'encourager leur personnel à ne plus se garer dans le parc derrière la barrière. Le cas échéant, le parking sera définitivement fermé.

Mme Latour souhaite savoir pourquoi la possibilité de laisser le personnel de la Chaumière se garer dans le parking sous l'école ne peut pas être envisagée. M. Truan rappelle que ce parking a déjà un usage défini et qu'il est souvent complet. Mme Latour estime qu'il est complet parce que certaines personnes s'y garent sans autorisation. M. Lavorel ajoute que, dans le courrier, les employés ont été encouragés à prendre le bus. Mme Latour rappelle que la plupart sont des travailleurs frontaliers venant de France voisine.

M. De Weck rappelle que, dans le cadre du plan adopté par l'État de Genève, il a été décidé de faire payer les collaborateurs et collaboratrices qui souhaitaient se déplacer en voiture. L'État de Genève est également intervenu auprès des entreprises pour qu'elles incitent leurs employés à se déplacer en transports en commun, quitte à leur octroyer des soutiens en termes d'abonnement. Il est connu que si l'on veut agir sur la mobilité, il est nécessaire de faire un transfert vers la mobilité douce ou les transports publics. Il est donc nécessaire d'agir sur ce parking comme démontré par les ingénieurs compétents dans le domaine. M. De Weck demande qu'il y ait une intervention auprès de la Chaumière. Il propose d'envisager de faire payer un montant mensuel puisqu'il s'agit du domaine communal. Il estime qu'il est nécessaire d'étudier la possibilité d'imposer un émolument de parking. C'est ce que fait l'État de Genève vis-à-vis des entreprises actives sur le Canton.

M. Truan rappelle qu'il n'y a pas d'alternative de parcage pour les employés de la Chaumière pour le moment.

Mme Reymond-Dorsay estime que l'idée de Mme Latour est bonne mais que le parking est prévu pour les habitants de Troinex. Elle rappelle que les Troinésiens ont également besoin de ce parking et qu'il est nécessaire de trouver des solutions intermédiaires.

M. Botbol souhaite avoir des précisions sur la proposition de M. De Weck. Il n'est pas possible de faire payer aux employés de la Chaumière ou aux employeurs, un émolument de parking puisque l'endroit où ils se parquent n'est pas destiné à cet effet. Il s'agit d'un parking sauvage. M. De Weck précise qu'évidemment son intention n'était pas de faire payer pour un parking sauvage.

Mme Schneider-Bidaux se rappelle qu'il existait la possibilité de payer CHF 400.- pour obtenir des macarons pour les employés permettant de stationner sur le domaine public. M. Truan précise que les macarons sont limités à deux par entreprise.

M. Lavorel souligne qu'un courrier a été envoyé. La Mairie attend un retour de la part de la Chaumière et une séance sera organisée pour essayer de trouver une solution.

Mme Latour salue l'initiative de la Mairie mais perçoit un réel problème considérant que les employés viennent de France voisine avec des salaires modestes. Elle rappelle que la Chaumière participe à la vie du village. Elle souhaite qu'une solution acceptable et, si besoin, créative soit trouvée.

Départ de M. Niederhauser

Avant de céder la parole à M. Niederhauser, Mme la Présidente déclare que les groupes ont désiré lui adresser un petit mot.

Mme Hirsch donne lecture du message ci-après :

Cher Olivier, quand j'ai demandé à mon groupe ce que l'on pouvait te dire ce soir. J'ai évidemment reçu un florilège de louages. Je pourrai te le dire en chanson comme Joe Dassin : Et si tu n'existais pas, dis-moi comment on aurait fait pour faire fonctionner notre Troinex, sans un secrétaire parfait ? Mais je vais plutôt dresser une petite liste non exhaustive de tes qualités même si je dois choquer l'une d'entre elles, ta modestie. Je cite mes collègues :

- *Ce qui m'a marqué chez Olivier c'est son dévouement et sa connaissance de chaque bout de trottoir de Troinex*
- *Olivier est une personne extraordinaire qui va beaucoup nous manquer*
- *Toujours à l'écoute, patient et ne s'énervant jamais malgré toutes nos demandes et questions*
- *Toujours prêt à trouver une solution*
- *Olivier est une mémoire vivante de la Commune, à quand un petit livre sur les coulisses de Troinex ?*
- *Olivier prend un bien mérité et je me réjouis de le croiser sur la Commune pour discuter tout simplement*

Cher Olivier, tu vas nous manquer c'est sûr mais tu mérites amplement de profiter de belles années de retraite et c'est ce que nous te souhaitons de tout cœur. Encore merci et belle retraite.

Mme Latour souscrit entièrement à ce qui vient d'être dit. Elle pense que parfois, M. Niederhauser a dû beaucoup rire en voyant arriver des amateurs. Chaque Conseil municipal, chaque législature a l'ambition de révolutionner le monde et M. Niederhauser les a éduqués au fur et à mesure afin de les remettre dans le droit chemin. Mme Latour suggère au Secrétaire général d'écrire un livre. Elle remercie M. Niederhauser pour son coaching, pour sa pédagogie. Au nom du Groupe, elle lui souhaite le meilleur pour le futur et se réjouit de le recroiser.

Mme Schneider-Bidaux donne lecture du message suivant :

Cher Olivier,

Plus de 30 ans au service de la commune, un bail ! Nous avons observé un glissement avec le temps vers les préoccupations vertes avec concrètement tes déplacements à vélo à la place du scooter et ton intérêt pour l'observation des étoiles. Côté Commune, tu es la mémoire administrative et la personne qui connaît tous les secrets d'alcôves et de projets de construction qui n'ont jamais vu le jour ou ceux qui ont dû être modifiés pour répondre aux lois et règlements. Tu as vu des batailles gagnées comme celle par les opposants à la démolition de la Grande Cours et nous en sommes tous très fiers, ce soir, puisque nous sommes dans cette mairie. Tu as vu la préparation de plusieurs projets de plans directeurs communaux mais encore aucun aboutissement alors que tous les projets d'aménagements se basent sur ce que j'appelle personnellement, l'Arlésienne. Les Verts te souhaitent une belle retraite entre Troinex, la Grèce et peut-être quelques autres contrées.

M. Berthet estime que presque tout sur M. Niederhauser a été dit. Le temps n'a pas de prise sur M. Niederhauser. Il a accompagné 5 maires et des dizaines de conseillers municipaux. Il semblait qu'il était indispensable voire irremplaçable. Il se trouve que ce n'est pas le cas puisque M. Niederhauser quitte la Mairie avec la manière en ayant accompagné M. Bocquet durant 9 mois afin qu'elle puisse le remplacer. M. Berthet remercie M. Niederhauser pour cela. Il suggère également que ses mémoires soient éditées auprès de la maison d'édition d'un Troinésien. Il se réjouit de lire tout cela puisque M. Niederhauser ne sera plus lié au secret professionnel. Il remercie encore M. Niederhauser et lui souhaite une bonne retraite bien méritée.

M. Annen lit la déclaration du Groupe PLR. Il souligne qu'il va tâcher de résumer le rapport d'une dizaine de pages écrites par Mme Reymond-Dorsay.

Rapport de la commission des retraites du 15 mai 2023,

Depuis la nuit des temps, bien des artistes nous aurons fait rêver mais de tous et toutes un seul aura su nous emmener bien au-delà de nos espoirs et de notre bonheur, je veux bien entendu parler d'Olivier Niederhauser. Avant de devenir cette star mondiale de la gestion communale, Olivier est bien évidemment allé à la prestigieuse Troinex World School of Secrétaire Général où sont enseignés de nombreuses matières telles que le comptage des votes, le débouchage de bouteille ou la zen attitude qui feront de lui le quatrième fantastique membre de l'exécutif, l'homme invisible aux côtés de la Torche, la Chose ou l'Homme Élastique. Ils se reconnaîtront. Mais me direz-vous, qui est l'homme derrière l'artiste ? Voici la liste de ces qualités humaines qui n'ont pas été citées tout à l'heure : danseur, chanteur, gentil comme tout et mari de Joëlle. Olivier est bien connu dans la Commune pour ses excentricités flamboyantes, ses piercings et ses tatouages, ses chemises à manches courtes, ses deux-roues maquillés ou son recueil des meilleurs PV du Conseil municipal. Les forces du mal comme chacun sait, Olivier combat les vampires et toutes les formes d'action politique comme les prises de parole de certains Conseillers municipaux mais cela se passait au siècle dernier. Bref, après une carrière marquée de rêves, de joies et d'étincellances, Olivier nous quitte sans avoir terminé tout son travail puisqu'il a laissé dans ses tiroirs, le bus 49, la nouvelle école ou la page 244 du Plan Directeur Communal. Cher Olivier, malgré toutes ces frasques et de l'avis de plusieurs générations de Conseillères et Conseillers municipaux tu auras toujours, avec ton humanité immense, ton humilité à toute épreuve et ton engagement sans faille, tout fait pour faire avancer Troinex. Pour cela et pour trois fois plus, merci et chapeau l'artiste.

M. Odier rappelle, pour l'anecdote, qu'il a longtemps joué dans la Revue. A l'époque, dans les années 94-95, tout le monde était charrié y compris M. Truan, pour ne citer que lui. Le seul que personne n'osait brocarder était M. Niederhauser. M. Odier remercie M. Niederhauser pour tout son travail, sa gentillesse et sa bienveillance.

M. Niederhauser regrette le fait qu'il n'annonce pas de livre pour ce soir. Il tient à remercier toutes les personnes qui ont pris la parole ce jour. Les messages l'ont beaucoup touché.

M. Niederhauser a assumé la fonction de Secrétaire du Conseil municipal pendant plus de 35 ans, ce qui signifie près de 300 séances, presque le double de commissions, d'avoir travaillé avec près d'une centaine de Conseillers municipaux et participer à des milliers d'heures de débats souvent très intéressantes mais parfois aussi assez ennuyeuses. M. Niederhauser rappelle que lors de la séance du Conseil en septembre dernier au cours de laquelle Mme Bocquet avait été accueillie que c'est le 19 octobre 1987 qu'il a assisté pour la première fois à une séance. Il était alors le plus jeune autour de la table et à l'ordre du jour figurait la création des premières cuisines scolaires pour lesquelles Mesdames Heiss et Lüscher s'étaient beaucoup engagées. Il se réjouit aujourd'hui de l'arrivée dans le Conseil de M. Bidon et de la présence de M. Odier. Il les félicite et encourage d'autres jeunes à suivre leur pas. Il souhaite s'arrêter un instant sur un dossier qui l'a beaucoup occupé et qui lui laissera malgré tout un goût d'inachevé. Il s'agit d'un Plan Directeur Communal. C'est en 1995 que l'étude du premier PDcom de Troinex a débuté. Des travaux avaient duré jusqu'en 2003, année durant laquelle il y avait été décidé de suspendre l'étude car deux questions importantes n'étaient pas résolues : le projet d'urbanisation des crêts et le projet de route de contournement du village. Ce PDcom non finalisé a été appelé *Étude intermédiaire avril 2003*. En 2008, il a été décidé de reprendre et de finaliser ce projet et après 6 ans de travail réalisé par un autre bureau d'urbanistes, l'étude a été suspendue en 2014 d'une part parce que le projet a fait l'objet de nombreuses remarques des services de l'État et d'autre part parce que les plans directeurs communaux devaient répondre à de nouveaux critères. Ce PDcom non finalisé a pris le nom de *Dossier provisoire du 19 mai 2014*. Puis en 2017, un nouveau bureau est mandaté pour la tâche de mettre à jour le PDcom. En 2023, après à nouveau 6 ans d'études dont il faut déduire la période du Covid, le nouveau document s'appelle *Avant-projet de PDcom*. Ces différentes études du PDcom se sont étalées sur 28 ans et ont occupé 4 maires : Mme Lüscher, M. Magnenat, M. Potter Van Loon et M. Lavorel. M. Niederhauser espère sincèrement qu'il n'y aura pas besoin d'un cinquième maire pour terminer et adopter ce dossier important pour la Commune. Ce jour, il cède sereinement la place à Mme Bocquet car il sait qu'elle a toutes les compétences nécessaires. Il lui souhaite beaucoup de plaisir et notamment celui de finaliser le PDcom. Finalement, il souhaite remercier tout le monde de lui avoir fait confiance durant ces années ainsi pour la collaboration et de l'amitié dans les moments partagés. Il laisse le Conseil municipal avec un unique souhait, celui que leurs actions soient toujours motivées par un objectif principal : le bien de la Commune et de ces habitants afin qu'il fasse toujours bon vivre à Troinex.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 21h28 .

La Présidente :

Christine Tomassi

La Secrétaire :

Nolwenn Bocquet

Un membre du Conseil municipal :